

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Claude MICHEL, Maire.

Présents : MM Claude MICHEL, Liliane FOLLAIN, David MICHEL, Daniel GOUCHET, Mauricette JUBERT, Nathalie DELIQUE, Stéphane DUMONTIER, Maité ROUILLET

Absents excusés : Freddy PETIT (donne pouvoir à David MICHEL), Laurent MOREL (donne pouvoir à Daniel GOUCHET), Josette LECOINTE (donne pouvoir à Liliane FOLLAIN), Patricia PEZET

Absents : Nicolas BAUSSARD

Secrétaire de séance : Nathalie DELIQUE

M. le Maire propose une minute de silence à la mémoire de M. ORNANO, Conseiller municipal et ancien Président des Anciens Combattants.

PRESENTATION DU GENDARME DEMARY

Le Gendarme DEMARY, référant de la Commune de Criquiers, présent à cette réunion, informe de la volonté de la Gendarmerie de rétablir le lien population/gendarmerie et le contact de proximité afin d'obtenir davantage de renseignement sur les cambriolages et autres infractions. C'est pour cela qu'il a souhaité assister à la réunion afin de faire connaissance avec le Conseil municipal.

CREANCES ETEINTES

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L2321-2, R2321-2 et R2321-3, vu l'instruction budgétaire et comptable M14, considérant le jugement prononcé par le tribunal d'instance de Dieppe en matière d'extinction des créances en date du 15 novembre 2017, M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de la Trésorière en vue d'admettre en créances éteintes des loyers impayés pour un montant total de 1 932.95 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette admission en créances éteintes.

REPARTITION DES BENEFICES DE BOIS DES PUIITS

M. le Maire présente au Conseil municipal la liste des ayants-droits installés dans le Hameau de Bois des Puits depuis le 1er Janvier 2017. Après vérification de cette liste, il expose aux Conseillers le montant à répartir entre les ayants-droit.

Nombre d'ayants-droits : 58

Impôts locaux payés par la Commune : 2048.00 €

Impôts locaux payés par les exploitants : 409.57 €

Frais fonciers : 2048.00 – 409.57 = 1 638.43 €

Loyers facturés en octobre 2017 : 10 235.34 €

Loyers impayés au 1er avril 2017 : 0 €

Loyers effectivement encaissés : 10 235.34 – 0 = 10 235.34 €

Frais de gestion : 300 €

Total à répartir : (10 235.34 – 1 638.43 – 300) / 58 ayants-droit

8 296.91 / 58 = 143.05 €

Total par ayant-droit : 143.05 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette répartition des bénéfices.

ACCESSIBILITE MAIRIE/SALLE DU CONSEIL/SALLE DES FÊTES

Concernant ce projet M. le Maire présente le devis réactualisé afin de pouvoir refaire la demande de subvention auprès du Conseil départementale. Le Conseil municipal accepte ce nouveau devis et charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour la subvention.

CARTE COMMUNALE

M. le Maire présente le projet de la Carte Communale qui sera établie par la Communauté de Commune Aumale-Blangy avec le concours du bureau d'étude Espaç'Urba. Après avoir vu les plans du projet avec espaces constructibles, naturels et agricoles, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la poursuite de la procédure.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'HARMONIE D'AUMALE

Pour fêter ses 160 ans l'harmonie d'Aumale souhaite organiser une manifestation avec la participation de différents orchestres, pour cela il sollicite une subvention auprès des communes. M. le Maire propose de leur allouer 200 €. Certain Conseillers sont réticents, alors il propose 100 €, mais cette somme n'ayant pas fait l'unanimité l'idée est abandonnée. De plus, un Président d'association présent dans la salle fait remarquer que

leurs prestations sont payantes et qu'ils peuvent s'autofinancer. M. le Maire se propose de faire un don personnel.

SECURISATION DE LA TRAVERSEE DE CRIQUIERS

M. le Maire informe qu'il a réalisé, avec une entreprise locale, un projet pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité de la traversée du village, avec la pose de ralentisseurs, stops quasiment à toutes les intersections, la remise aux normes de toute la signalétique et également le retraçage d'une bande centrale, les passages piétons, etc. L'ensemble du projet pourrait atteindre environ 50 000 €, ce qui reste relativement élevé mais M. le Maire va revoir l'ensemble du dossier avant de proposer une décision finale au Conseil municipal.

CHARROIS DE BETTERAVES SUCRIERES

La culture des betteraves sucrières se développe, dans la Commune sur des parcelles pas toujours appropriées ce qui occasionne des dégradations des chemins communaux. M. le Maire propose d'interdire par arrêté municipal le débardage d'un champ à l'autre, cela doit se faire directement du champ dans le camion (qui lui est sur la route). De plus, l'agriculteur devra prévenir avant afin d'établir un état des lieux de la route. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est d'accord à l'unanimité avec cette proposition.

RESERVES INCENDIE

Le nouveau règlement de défense incendie oblige les Communes à mettre à disposition des Sapeurs-Pompiers des réserves d'eau aux endroits urbanisés mais sans bornes d'incendie. M. le Maire indique qu'il a déjà sollicité des devis qui lui semblent relativement élevés, il propose une solution moins onéreuse, la pose de réserves souples et il sollicitera des devis auprès des entreprises locales et les proposera au Conseil lors de la prochaine réunion.

ADHESION MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'adhésion de la Commune aux missions optionnelles du CDG 76, notamment la médecine préventive, est arrivée à échéance. Il propose de renouveler cette adhésion afin de pouvoir bénéficier des services de la médecine prévention ainsi que des autres missions optionnelles si besoin. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'adhérer aux missions optionnelles du CDG 76.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe que le projet de la rue de Huleux suit son cours, et que des subventions ont déjà été obtenues, dans le cadre du fond de concours éolien de la Communauté de Commune d'un montant de 10 505 €, les autres demandes de subventions (DETR et Conseil départemental) sont en bonne voie.
- Le réfrigérateur de la Salle des fêtes est tombé en panne, M. le Maire informe qu'un nouveau a été acheté
- Le Président des Anciens Combattants sollicite les WC de la Salle des fêtes, l'électricité et le prêt des tables et demande si le chapiteau que devait acheter la Commune est disponible. De plus, il fait remarquer que le sèche-main des sanitaires n'est pas performant et demande que la Commune en achète un nouveau. M. le Maire répond que le chapiteau n'est pas encore livré. M. le Maire fait remarquer que les clés de la Mairie, disparues lors d'une réunion de l'association des Anciens Combattants, n'ont toujours pas été restituées.

Fin de la séance à 20 heures 45 minutes

Le Maire,

Les Adjoints,

Claude MICHEL

Liliane FOLLAIN

David MICHEL

Josette LECOINTE

Les Conseillers,

Stéphane DUMONTIER

Mauricette JUBERT

Maité ROUILLET

Nathalie DELIQUE

Daniel GOUCHET

Freddy PETIT

Laurent MOREL

